

FAQ - Foire Aux Questions Admissions INSPÉ

Si vous êtes actuellement étudiant ou si vous avez arrêté les études depuis moins de 2 ans, vous devez candidater via le site [Mon Master](#).

Si vous êtes actuellement salarié(e) ou demandeur(se) d'emploi ou si vous avez arrêté les études depuis plus de 2 ans, vous devez candidater via le site [eCandidat](#).

Attention : Vous ne devez en aucun cas faire de candidatures sur les deux sites à la fois !

La sélection se fait **sur dossier sur [Mon Master](#)** ou sur [eCandidat](#) pendant la période de campagne.

Pour les parcours EPS, CPE et CPE digitalisé, un entretien de motivation est réalisé après une première sélection sur dossier.

Les critères retenus pour la sélection des candidats sont les suivants, chacun emportant le même poids dans le calcul de la note finale de classement :

La cohérence du parcours de formation au regard du Master MEEF souhaité (licence ou autre Bac+3 en cours, suivi [des modules de pré-professionnalisation PPM2E et/ou EFME...](#))

L'excellence des résultats, prenant en compte les moyennes des semestres 1 à 5

Les motivations exprimées dans la lettre (si demandée)

L'expérience professionnelle ou extra-professionnelle : stages en école, animation, direction de centre de loisirs, brevet de secourisme ou PSC1, BAFA, BAFD, AE, AVS, enseignant contractuel... le tout étant attesté par des contrats

Pour le parcours Professeur des écoles - Ouverture à l'International : le niveau de maîtrise de l'anglais attesté

Pour le parcours EPS : les résultats au QCM d'évaluation des compétences en français

L'excellence du parcours ne constitue donc pas le seul et unique critère pris en compte par la commission.

Sur [Mon Master](#) : **Non,** déposez un seul dossier de candidature en sélectionnant le ou les centres INSPÉ que vous souhaitez (Amiens, Beauvais ou Laon).

Si vous recevez un avis favorable, vous devrez le confirmer en choisissant un centre définitif parmi ceux que vous avez sélectionnés au moment de votre candidature.

Attention : les changements de centre ne seront plus possibles par la suite.

Sure [Candidat](#) : **Non,** déposez votre dossier de candidature **uniquement pour le centre INSPÉ que vous souhaitez demander en vœu 1** (Amiens, Beauvais ou Laon).

Les éventuels vœux 2 et 3 seront à renseigner dans le dossier, au sein du questionnaire LimeSurvey.

Attention : les changements de centre ne seront plus possibles par la suite.

A venir...

Pour rappel, il n'y a pas cette année de QCM pour les candidatures en M1 MEEF 1er degré.

Dans la notice de préparation des dossiers, il est demandé : "Une attestation de scolarité de l'année en cours ou, **si vous n'êtes pas scolarisé cette année, une attestation sur l'honneur le stipulant.**"

C'est ce courrier, rédigé sur papier libre, que vous devez déposer à la place d'un certificat de scolarité.

S'il vous manque un justificatif type contrats de travail ou conventions de stages, **rédigez une attestation sur l'honneur** pour en expliquer la raison et envoyez-la à la place de la pièce manquante.

S'il vous manque des relevés de notes originaux, signalez-en la raison dans **une attestation sur l'honneur** à joindre avec vos relevés sous forme de **capture d'écran de votre ENT** (attention à ce que vos nom et prénom apparaissent bien sur les captures d'écran).

Non : Depuis 2012, **le DEUG n'est plus un diplôme reconnu en France.**

Si vous êtes étudiant en L3, votre « diplôme le plus élevé » est le Bac ou, selon votre parcours, un diplôme intermédiaire comme un BTS, un DUT...

Complétez prioritairement la "Fiche expériences" avec vos emplois, stages, bénévolat, service civique... dans l'animation, l'aide aux devoirs, ou en tant qu'AVS, AE, EAP etc...

Si vos expériences n'ont aucun lien avec l'enseignement, l'éducation ou les enfants, faites-les malgré tout en apparaître sans nécessairement les détailler.

A défaut de toute expérience, barrez la fiche ou notez en toutes lettres que vous n'avez pas d'information à inscrire.

Ne renvoyez jamais la fiche totalement vierge.

Il vous faut scanner ces différentes pages à la suite pour n'obtenir qu'un seul document à joindre.

La taille maximale autorisée est de **5 Mo**.

Si le fichier est trop volumineux, c'est que vous avez paramétré un scan de vos documents en trop grande résolution. Vous pouvez sans souci déposer un fichier pdf composé de plusieurs pages.

Ce verrouillage arrive par sécurité pendant quelques minutes quand un dossier est laissé ouvert trop longtemps sans activité ou si plusieurs dossiers sont ouverts à la suite sur un même compte.

Essayez de vous reconnecter ultérieurement en prenant le soin au préalable de vider l'historique et le cache de votre navigateur internet.

Une fois que vous avez validé votre dossier, vous ne pouvez plus le modifier.

Pour les candidatures passées via eCandidat, nos services de scolarité vont vérifier la conformité des pièces. Si certaines sont refusées, votre dossier sera classé comme "incomplet" et vous aurez alors la possibilité de modifier ou compléter les pièces refusées.

Aucune pièce ne peut être transmise par courrier ou par mail.

L'ensemble de votre dossier et des pièces qui le constituent doivent transiter via le site de candidature Mon Master ou eCandidat.

Sur eCandidat, le motif de refus d'une pièce est mentionné dans la colonne "Commentaire" lors de la vérification des dossiers.

3 règles simples :

Votre nom doit apparaître clairement sur l'ensemble de vos pièces justificatives (relevés de notes, contrats de travail...).

Vos pièces doivent être scannés **au format A4**, positionnées **dans le sens de la lecture** et parfaitement **lisibles**.

Les photos de documents réalisées **à partir de téléphones mobiles ne sont pas acceptées**.

Ecrivez à inspe-ecandidat@u-picardie.fr en précisant **votre n° de dossier et à quel parcours et centre INSPÉ vous candidatez.**